



AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE


AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Normandin, que le 15 avril 2019, à 20 h, sera tenue une séance publique du Conseil municipal de la ville de Normandin, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, au 1048 rue Saint-Cyrille, et qu'au cours de ladite assemblée, le Conseil statuera sur les demandes de dérogations suivantes :

Au 1236, rue Roy : autoriser la localisation d'un garage existant à 0.59 mètre de la limite de terrain arrière et 0.67 mètre de la limite latérale alors que le règlement prévoit une distance minimale de 1.5 mètre dans les deux cas.

Sur le lot numéro 3 308 662, situé entre le 678 et le 696 rue St-Cyrille : autoriser l'érection d'un bâtiment demi-sphérique de 9.14 mètres par 18.29 mètres alors que ce type de bâtiment n'est pas permis dans cette zone selon le règlement actuel.

AVIS PUBLIC est en outre donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de ladite séance du Conseil.

DONNÉ À NORMANDIN CE 12^E JOUR DE MARS 2019.


Lyne Groleau,
Directrice générale et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Lyne Groleau, directrice générale et greffière de la ville de Normandin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville ainsi qu'affiché sur le babillard de l'hôtel de ville au 1048, rue Saint-Cyrille à Normandin, le 12 mars 2019.

En foi de quoi, je donne certificat ce 12^e jour du mois de mars 2019.

Lyne Groleau